



LABORATOIRE DEPARTEMENTAL VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE

COMMUNE GRANGES LE BOURG

1 rue du Pont 70400 GRANGES LE BOURG

Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire organisé par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Unité de gestion 109 AD. COM. GRANGES LE BOURG Installation 070001569 STATION DE GRANGES BOURG Point surveillance 1991 STATION GRANGES BOURG

Commune prélèvement GRANGES LE BOURG
Destinataires ARS DT 70 - COMMUNE

Préleveur LDVH Date Prél 22/09/2025 Heure Prél 11:00 Référence commande 2025/001 Date Récept 22/09/2025 Heure Récep 13:30

Date début analyse 22/09/2025

RAPPORT D'ESSAI HY2539-4020

Analyse de Type P1

Numéro d'échantillon: 39-08

Lieu exact prélèvement 2 rue de Saulnot

Eau TRAITEE

MESURES SUR SITE réalisées par le préleveur

	Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères	Qualités
					Code de santé publique	
					Limites	Références
#	Prélèvement	FD T 90-520	LH			
#	Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	0.50	mg/L	1	/
#	Chlore total	NF EN ISO 7393-2	0.51	mg/L	1	/
#	Température	Détermination T°C v4	18.1	°C	1	25

Examen Bactériologique (Vesoul)

	Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités Code de santé publique	
					Limites	Références
#	Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	<1	/mL	1	1
#	Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	<1	/mL	1	/
#	Coliformes	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	1	0
#	E.coli	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	0	1
#	Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 mL	0	/

Examen Chimique P1 (Vesoul)

	Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères	Qualités
					Code de santé publique	
					Limites	Références
	Aspect	Qualitative	normal			
	Couleur	Qualitative	aucune			
	Odeur	Qualitative	nulle			
#	рН	NF EN ISO 10523	6.9	pН		[6.5 ; 9.0]
#	T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v4	14.3	°C		
#	Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	136	μS/cm		[200 ; 1100]
#	Turbidité	NF EN ISO 7027-1	<0.50	NFU		2.0 (¤0.5)
#	TH	NF T 90-003	6.6	°F		
#	TAC	NF EN ISO 9963-1	5.9	°F		
#	Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0.10
#	Nitrites(NO2)	NF EN 26777	<0.020	mg/L	0.50	
#	Chlorures	NF EN ISO 10304-1	2.1	mg/L		250
#	Nitrates (NO3)	NF EN ISO 10304-1	2.8	mg/L	50	
	NO3/50 + NO2/3	calcul	<0.1	mg/L		1
#	Sulfates	NF EN ISO 10304-1	3.0	mg/L		250
#	СОТ	NF EN 1484	<0.50	mg/L		2.0

CONCLUSION GENERALE

L'eau prélevée respecte les limites de qualité pour les paramètres analysés, mais sa conductivité inférieure à la référence peut favoriser la dissolution des métaux dans les canalisations en plomb et cuivre.

Dossier validé le : 26/09/2025 La Responsable Qualité

Imprimé le : 26/09/2025

t interdite en debers de la reproduction intégr

Bérenger BOUTARD

L'utilisation de notre marque d'accréditation est interdite, en-dehors de la reproduction intégrale des rapports d'essai. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. Elles sont émises selon les critères définis dans les arrêtés du 11 janvier 2007 modifiés (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I et du 4 août 2017. Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats (données disponibles sur demande). Les commentaires ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC.* données fournies par le client dont le laboratoire ne peut être tenu responsable. Lorsque le laboratoire n'assure pas le prélèvement, les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. Dans le cadre d'une amélioration continue, les résultats sont susceptibles d'être consultés par des évaluateurs du COFRAC. Les résultats provenant d'un prestataire externe rendus sous accréditation et inscrits dans le présent rapport sont couverts par l'accréditation de ce dernier.